

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DU GRAND NARBONNE, COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION**

Le Conseil Communautaire du Grand Narbonne, Communauté d'Agglomération, régulièrement convoqué, s'est réuni en la Chambre de Commerce et d'Industrie de Narbonne, sous la présidence de M. Jacques BASCOU

Séance publique du 25 JANVIER 2018 à 18h00

Date de convocation : 9 janvier 2018

Délibération
N°C2018_05

Membres en exercice :	79
Votants :	
Suffrages exprimés :	Détails
Pour :	dans
Contre :	la
Abstention :	délibération

SECRETAIRE DE SEANCE : Gérard KERFYSER

PRESENTS : Sylvie ALAUX, Didier ALDEBERT, Jacques BASCOU, Yves BASTIE, Marie BAT, Xavier BELART, Emma BELLOTTI-LASCOMBES, Jacques BLAYA, Catherine BOSSIS, Didier BOUSQUET, Roger BRUNEL Jean-Paul CESAR (à compter du point N°5), Claude CODORNIU, Georges COMBES, Robert DEJEAN, Marie-Christine DELRIEU, Bernard DEVIC, Viviane DURAND, Alain FABRE, Serge FUSTER, Marie-Noëlle GARBAY, Hélène GIMON, Catherine GOUIRY, Janine GROSBARD ST-LOUP, Guillaume HERAS, Joël HERNANDEZ, Isabelle HERPE, Michel JAMMES, Jean-Claude JULES, Gérard KERFYSER, Louis LABATUT, Aimé LAFFON, Serge LALLEMAND, Tristan LAMY, Christian LAPALU, Lydie LOIS, Bertrand MALQUIER, Henri MARTIN, Fabienne MARTINAGE, Eric MELLET, Jean-Michel MONIER, Sandrine MONTAGNE, Didier MOULY, Carmen MOUTOT, Caroline OLIVAS-GUISSET, Jean-Marie ORRIT, Jacques PAIRO, Gaëlle PAVAN, Yves PENET, Jacques POCIELLO, Michel PY, Evelyne RAPINAT, Edouard ROCHER, Evelyne ROUFFIA, Nicolas SAINTE-CLUQUE, Hélène SANDRAGNE, Gérard SCHIVARDI, Jeanne-Maryse SEGUI, Guy SIE, Céline SORIANO, Marie-Christine THERON-CHEM, Marcel TUBAU, Magali VERGNES

EXCUSES : Jean-Marc PEREA

EXCUSES EN COURS DE SEANCE : Christian DURAND (à partir de la délibération N°C2018_16 jusqu'à la délibération N°C2018_18)

EXCUSES AVEC PROCURATION : Yamina ABED, Alain BOUTON, Martine CADENA, Didier CODORNIU, Gérard CRIBAILLET, Gilles LAUR, Ophélie LE BERRE, Eric PARRA, Jean-Luc RIVEL, Zohra TEGGOUR, Alain VICO

PROCURATIONS EN COURS DE SEANCE : Cyrielle BOUISSET (à partir de la délibération N°C2018_10), Joël HERNANDEZ (jusqu'à la délibération N°C2018_06), Dominique MARTIN-LAVAL (jusqu'à la délibération N°C2018_10), Marc ORTIZ (à partir de la délibération N°C2018_06)

Nomenclature Etat : Institutions et vie politique – Election exécutif

OBJET : Administration générale – Election d'un vice-président en remplacement d'Alain PEREA.

Dans le cadre de la loi sur le non cumul des mandats et compte tenu de son élection en qualité de Député de la 2^{ème} circonscription de l'AUDE, Monsieur Alain PEREA a présenté sa démission de Vice-Président du Grand Narbonne.

N°C2018_05

Il est proposé au Conseil de procéder à l'élection d'un nouveau Vice-Président.

Il est précisé que le nouveau Vice-président prendra rang à la suite des Vice-présidents en fonction, sachant que ces derniers, s'ils occupent un rang inférieur au poste vacant supprimé, remonteront d'un rang.

Il est fait appel à candidature.

Monsieur Michel PY et Monsieur Gérard SCHIVARDI se portent candidats.

En application de l'article L.5211-2 du CGCT, par renvoi des articles L.2122-4 à L.2122-7, le Conseil Communautaire élu le Vice-Président au scrutin secret et à la majorité absolue.

A l'appel de son nom, chaque conseiller communautaire a mis son bulletin dans l'urne après être passé dans l'isoloir et avoir signé la feuille d'émargement.

Deux assesseurs désignés par les candidats : Monsieur Jammes et Madame Bouisset ont assisté aux opérations de dépouillement :

- Résultat du vote :
 - o Nombre de votants : 78
 - o Nombre de bulletins dans l'urne : 78
 - o Nombre de bulletins nuls : 07
 - o Suffrages exprimés : 71
 - o Majorité absolue : 36
 - o Michel PY : 42
 - o Gérard SCHIVARDI : 29

Monsieur Michel PY ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé **quinzième vice-Président** et a été immédiatement installé.

Monsieur le Président, ou son représentant, est autorisé à signer tout document administratif, technique ou financier nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

**Délibération certifiée
exécutoire compte
tenu de sa
transmission en
Sous-Préfecture
le : 5/2/2018
et de sa publication
le : 5/2/2018**

Fait et délibéré les mois, jour et an que dessus
Copie certifiée conforme,

Le Président,

Jacques BASCOU

